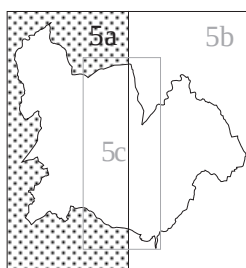


COMMUNE DE
PERIGNEUX



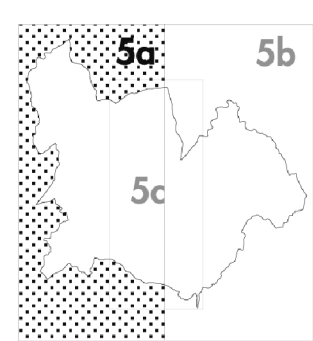
PLAN LOCAL D'URBANISME



5 a • Z O N A G E

APPROBATION : 06/03/2006

MODIFICATION :



PLAN LOCAL D'URBANISME



5 a • ZONAGE

APPROBATION : 06/03/2006
MODIFICATION :

Epures
L'Agence d'Urbanisme
et de Planification

LEGENDE

1 - LES ZONES

A - ZONES URBAINES

- UA : Zone centrale d'habitat continu
- UC : Zone d'habitat de densité moyenne
- UD : Zone d'habitat discontinu à assainissement individuel
- UH : Zone de hameaux traditionnels (habitat continu)
- Uhn : Zone de hameaux traditionnels à assainissement autonome

B - ZONES A URBANISER

- AU : Zone réservée à une urbanisation future
- AUca : Zone urbanisable sous conditions à vocation d'habitat

C - AUTRES ZONES

- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nca : Zone d'exploitation de carrière

2 - LES AUTRES INDICATIONS

- Emplacement réservé
- Servitude de montage scolaire L. 123.2b du CU (cf. pièce n°1a du PLU)
- Alignement du bâti obligatoire
- Entrée de ville
- Marge de recul Loi Barrière et accès limités le long des routes départementales
- Autres marges de recul et accès limités le long des routes départementales

Le long des routes départementales :
La création et la modification d'accès sont soumises
à une autorisation du Président du Conseil Général.
Les nouveaux accès seront limités et devront être groupés.

